



PROJET ASSOCIATIF 2014-2019

Validé par le conseil d'administration le 22/10/2014

Ce projet associatif traduit la volonté des administrateurs de rappeler l'importance du fait et des missions associatives au bénéfice des personnes les plus vulnérables dans un contexte de crise économique et sociale susceptible de renforcer les inégalités entre citoyens du territoire. Ils entendent développer et promouvoir les valeurs de solidarité portées par l'association et s'engager auprès des professionnels du C.D.S.E.A afin de participer pleinement à la mise en œuvre du projet associatif.

L'HISTOIRE

Le Comité Départemental de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (C.D.S.E.A) est créé le 29 janvier 1970, sur l'initiative du président du Conseil Général de l'Essonne, afin de reprendre la gestion du foyer de Brunehaut suite à sa réquisition. De statut associatif, Loi 1901, le Comité de Sauvegarde est chargé de professionnaliser cet établissement important et de moderniser une gestion familiale mettant en péril l'activité confiée par l'Aide Sociale. La gouvernance de l'association sera confiée à des conseillers généraux nommés par l'Assemblée Départementale.

En 1973 le C.D.S.E.A met en œuvre un projet d'Aide Educative à Domicile original basé sur un travail collaboratif avec les familles. Le Service d'Action Educative en Milieu Familial (S.A.E.M.F) voit ainsi le jour sur la commune de Grigny. Ce service se développera régulièrement sur l'ensemble du territoire essonnien.

En 1980 le C.D.S.E.A décide de créer un foyer d'hébergement en appartements partagés pour un public adulte en situation de handicap.

Comme lors de sa création, le C.D.S.E.A procède en 1981 à la reprise d'une maison d'enfants située à Morsang-sur-Orge. La mission principale consiste à mettre en place un projet, dans le cadre de la protection de l'enfance, et de gérer efficacement cet établissement fortement endetté après un important détournement de fonds.

L'association va ensuite cesser la diversification de ses activités pour se consacrer au seul développement des projets qui lui ont été confiés. Les services de l'association sont ainsi dirigés avec une large autonomie de gestion.

Il faudra attendre 2007 pour que les statuts originaux soient modifiés et que le Conseil Général prenne de la distance avec l'association. La gouvernance du C.D.S.E.A est alors confiée à des personnes représentant la société civile et le Conseil d'Administration doit alors se reconstituer presque intégralement.

Dans la foulée le siège de l'association voit le jour en 2008 afin de mettre en œuvre une politique associative, de centraliser la gestion financière et la gestion des ressources humaines. Après avoir formalisé un partenariat privilégié avec les cinq autres Sauvegardes franciliennes dès 2007, le C.D.S.E.A se rapproche des Sauvegardes de Paris, de Seine Saint Denis et du Val d'Oise en 2013 dans le cadre d'un groupement d'association dénommé AUDACITE.

L'association aujourd'hui est:

- Implantée sur tout le territoire essonnien,
- Actrice dans la mise en œuvre de la politique départementale,
- Reconnue pour sa capacité de gestion,

Sur ces bases, elle se doit de :

- Faire vivre son projet associatif et renforcer sa gouvernance,
- Renforcer sa capacité à élaborer des diagnostics sociaux,
- Améliorer sa capacité à développer des projets,
- Développer les compétences techniques de son siège.

LES MISSIONS

En référence à la définition internationale du travail social, les professionnels et les bénévoles du C.D.S.E.A « ont pour mission de favoriser le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. »

Dans ce cadre, l'association porte aujourd'hui les projets :

- d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) et de son Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) situés dans le sud du département de l'Essonne.

- d'un service d'Aide Educative à Domicile (AED) agréé pour 920 mesures et couvrant la plus grande partie du département.

- d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située au centre du département de l'Essonne.

- d'un Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale (SAIS) pour personnes adultes en situation de handicap.

Globalement le C.D.S.E.A. :

Accompagne 1 300 enfants, adolescents ou adultes

Avec l'aide de 198 professionnels,

Dans la plupart des communes essonniennes

Avec des financements départementaux et régionaux (A.R.S) pour un montant annuel de 11 millions d'euros.

En outre, le C.D.S.E.A a pour objet la promotion de tout projet permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens rencontrant des difficultés sociales.

LES PRINCIPES DE L'ASSOCIATION

Les valeurs de l'association sont ancrées dans le respect de l'exercice des droits fondamentaux, l'exigence de reconnaissance de la singularité de chaque personne et la recherche de moyens adaptés permettant de renforcer la capacité de penser et d'accroître le pouvoir d'action des personnes accompagnées.

L'association assure des missions d'intérêt général qui déterminent la finalité et fondent la légitimité des projets mis en œuvre. Elle s'inscrit dans les politiques publiques, par des actions à but non lucratif. Elle développe notamment des valeurs de solidarité en direction des personnes les plus vulnérables. Les moyens qui lui sont confiés sont exclusivement utilisés pour répondre à sa mission.

L'association est soucieuse d'une posture professionnelle de bienveillance fondée sur l'exercice des droits fondamentaux et en lien avec le droit international (*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Déclaration des Droits de l'enfant (1959) et Convention Internationale des Droits de l'enfant (1989), Déclaration des droits des personnes handicapées (1975)...*) et avec le droit français.

L'association s'attache à créer les conditions

- De donner sa place à tous les acteurs : les administrateurs, les salariés, les personnes accompagnées,
- d'une culture associative partagée par toutes les parties prenantes,
- d'une gestion humaine des ressources,
- d'une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences confortée par la formation et le perfectionnement des connaissances de ses salariés.

L'association affirme sa volonté d'ouverture à l'environnement pour s'engager dans une dynamique de coopération avec les partenaires qui peuvent contribuer au développement de compétences et d'offres de services au bénéfice des personnes accompagnées dans les établissements et services dont elle garantit la gestion tout en favorisant leurs parcours.

NOS ENGAGEMENTS

L'engagement renvoie non seulement à une éthique de conviction fondée sur les valeurs d'humanité, fondamentales de notre société, mais également à une éthique de responsabilité. Elles constituent des repères pour guider nos pratiques et prennent sens face à des situations concrètes.

Nos engagements s'ancrent dans les principes de bienveillance et bienveillance, de respect de la personne, de son histoire et de ses convictions, d'écoute et d'attention et de coopération avec l'environnement par un travail en partenariat construit et animé.

Nous nous engageons :

⇒ ***Vis-à-vis de la personne accompagnée***

à respecter :

- ✓ Le droit d'être écoutée ;
- ✓ Le droit d'être accompagnée ;
- ✓ Le droit de participer au processus de décision ou de prendre seule des décisions qui la concernent.

et à :

- ✓ Avoir comme objectif commun l'intérêt de la personne accompagnée,
- ✓ Élaborer avec et pour chaque personne un projet adapté et respectueux de sa situation, de son histoire et de ses choix,
- ✓ Valoriser le potentiel, soutenir l'ambition et l'estime de soi,
- ✓ Assurer un accompagnement et un suivi de chaque personne sans discrimination de quelque nature que ce soit,
- ✓ Protéger et prendre soin de chaque personne tant sur le plan de sa santé psychique que psychologique,
- ✓ Considérer la place des familles et favoriser leur investissement,
- ✓ Prendre en compte les liens et les relations sociales des personnes accompagnées.

⇒ ***Vis-à-vis des personnels de l'Association***

à valoriser et promouvoir :

- ✓ Une qualification professionnelle adaptée,
- ✓ L'adaptation des connaissances et des compétences par la voie de la formation continue,
- ✓ L'évolution des parcours professionnels.

⇒ **Dans l'organisation et le fonctionnement du C.D.S.E.A :**

- ✓ Réunir les conditions d'un accueil chaleureux, bienveillant et digne sur le plan humain et matériel
- ✓ Faire vivre les instances de concertation pour tous les niveaux d'acteurs,
- ✓ Rendre accessible au public accompagné les informations concernant le fonctionnement des établissements et services,
- ✓ Agir en équipe et en cohérence,
- ✓ Développer la veille éducative et la synergie d'équipe,
- ✓ Consolider et formaliser les partenariats,
- ✓ S'inscrire dans la transmission des valeurs du C.D.S.E.A.

PROSPECTIVES

L'association se préoccupe de garantir les conditions de la qualité des actions engagées et de prendre en compte les besoins identifiés sur le territoire et correspondant aux missions qui lui sont confiées en concevant de nouvelles réponses.

⇒ **Veille sociale et stratégique**

En termes

- d'évolution des politiques publiques,
- de participation aux instances territoriales,
- de réponses aux appels à projets correspondant aux savoirs faire associatifs,
- de développement des projets basés sur des transferts d'expériences et de compétences.

⇒ **Etude de besoins**

Des besoins identifiés à partir d'une évaluation:

- des besoins des publics accompagnés dans les établissements et services du C.D.S.E.A,
- des Schémas territoriaux liés aux missions qui sont confiées à l'association.

⇒ **Capacité d'initier des projets**

Le C.D.S.E.A se préoccupe des problématiques sociétales en lien avec les publics qui lui sont confiés et initie des réponses avec les acteurs concernés, particulièrement dans le champ du soutien à la parentalité, de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, de la dépendance et de toutes initiatives permettant de diversifier les modalités de prises en charge existantes.

⇒ **Développement/mutualisation**

Le regroupement et l'optimisation des ressources pour élargir la réflexion et repenser les besoins sociaux dans un contexte de contraintes économiques permettant de mutualiser les compétences et les expériences respectives avec des associations partenaires.

La possibilité de se développer sur le territoire Francilien en intégrant des projets complémentaires à nos activités actuelles et/ou en permettant de regrouper une gestion plus efficace de nos activités.

PRIORITES DE DEVELOPPEMENT : 2014-2019

⇒ **Renforcer la gouvernance et la vie associative,**

En recrutant de nouveaux administrateurs bénévoles impliqués dans la mise en œuvre du projet associatif.

⇒ **Favoriser l'expression citoyenne des familles et/ou des personnes accompagnées,**

En dynamisant le travail collaboratif au sein des Conseils de la Vie Sociale (C.V.S) ou de toute autre forme de participation.

⇒ **Développer une capacité de diagnostic social sur les bassins de vie et dans les établissements et services,**

En invitant des représentants des personnes accompagnées et des salariés à participer aux débats associatifs.

⇒ **Développer une capacité à promouvoir des projets en Ile de France,**

En mutualisant les expériences collectives avec d'autres associations et en transférant les compétences.

⇒ **Renforcer l'inscription associative sur le territoire,**

En participant activement à l'élaboration des différents schémas et en s'impliquant dans les projets territoriaux de cohésion sociale.

⇒ **Développer et renforcer les compétences techniques du siège,**

En priorisant la mutualisation des fonctions supports.